SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

AQUAGEN® DC PLUS

Décapant alcalin. Eliminateur de cires. Puissant.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

AISE-P712: Décapant de cire. Procédé semi-automatique

AISE-P404: Décapant pour les sols. Procédé manuel

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées:

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMINISTROS CIENTÍFICOS TÉCNICOS, S.A.U. (SUCITESA)
C/Comadrán 39, nave A6 - P.I. Can Salvatella - 08210 Barberà del Vallès (Barcelona) - España (Spain)
Tel. +34 902 12 14 11 - Fax. +34 902 12 14 19
info@sucitesa.com - www.sucitesa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+34) 902 12 14 11 (9:00 AM - 17:00 PM) / (+34) 900 50 67 73
Voir SECTION 4

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Autres dangers	EUH208_300
Skin Corr. 1	H314
Aquatic Chronic 3	H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Pictogramme(s) de danger:

Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger (phrases H)

EUH208_300	Contient Pine extract. Susceptible de provoquer une réaction allergique
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de mise en garde (phrases P)

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

P102	Tenir hors de portée des enfants
P260_5	Ne pas respirer les vapeurs
P280_13	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Information supplémentaire d'étiquetage

Ne pas avaler
Contient Hydroxyde de sodium
USAGE PROFESSIONNEL

2.3. Autres dangers / mentions:

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Identificateur de produit:

AQUAGEN® DC PLUS

Substances dangereuses:

CAS No. / EC No. / REACH No.	**111-76-2 / 203-905-0 / 01-2119475108-36-XXXX /**
Nom EC	2-butoxyéthanol
Nom IUPAC	2-butoxyethanol
Gammes de concentration - %	< 5
Classification CLP	H302: Acute Tox. 4- H312: Acute Tox. 4- H315: Skin Irrit. 2- H319: Eye Irrit. 2- H332: Acute Tox. 4-
Limites de concentration spécifiques CLP	---
Facteur M	---
CAS No. / EC No. / REACH No.	**1310-73-2 / 215-185-5 / 01-2119457892-27-XXXX /**
Nom EC	Hydroxyde de sodium
Nom IUPAC	Sodium hydroxide
Gammes de concentration - %	< 5
Classification CLP	H314: Skin Corr. 1-
Limites de concentration spécifiques CLP	Skin Irrit.2, H315, 0,5% < C < 2% Eye Irrit.2, H319, 0,5% < C < 2% Skin Corr.1A, H314, C > 5% - Skin Corr.1B, H314 2% < C < 5%
Facteur M	---

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No. / EC No. / REACH No.	**1336-21-6 / 215-647-6 / 01-2119488876-14-XXXX /**
Nom EC	Ammoniac
Nom IUPAC	Ammonium hydroxide
Gammes de concentration - %	< 0,2
Classification CLP	H314: Skin Corr. 1- H400: Aquatic Acute 1-
Limites de concentration spécifiques CLP	STOT SE 3; H335: C ≥ 5%
Facteur M	M(acute)=1
CAS No. / EC No. / REACH No.	**141-43-5 / 205-483-3 / 01-2119486455-28-XXXX /**
Nom EC	2-aminoéthanol
Nom IUPAC	2-aminoethanol
Gammes de concentration - %	< 10
Classification CLP	H302: Acute Tox. 4- H312: Acute Tox. 4- H314: Skin Corr. 1- H332: Acute Tox. 4-
Limites de concentration spécifiques CLP	STOT SE 3: C ≥ 5%
Facteur M	---
CAS No. / EC No. / REACH No.	**5989-27-5 / 227-813-5 / 01-2119529223-47-XXXX /**
Nom EC	D-limonene
Nom IUPAC	4-isopropenyl-1-methylcyclohexene
Gammes de concentration - %	< 0,2
Classification CLP	H226: Flam. Liq. 3- H304: Asp. Tox. 1- H315: Skin Irrit. 2- H317: Skin Sens. 1- H400: Aquatic Acute 1- H410: Aquatic Chronic 1-
Limites de concentration spécifiques CLP	---
Facteur M	M(acute)=1 / M(chronic)=1

(*) Pour le texte intégral des phrases mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Consultations Institut national de toxicologie :

EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Formule déposée Centre Anti-poisons de Paris Hôpital F.-WIDAL.Tf. 0140054848 · Centre Anti-poisons de Belgique Tf. 070245245

4.1. Description des premiers secours

NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

Exposition par inhalation

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition par inhalation

Sensation de brûlure, toux, difficultés respiratoires.

Contact avec la peau

Rougeurs, douleurs, brûlures cutanées graves.

Contact avec les yeux

Douleur, vision floue, brûlures profondes graves.

Ingestion

Douleur abdominale, sensation de brûlure, diarrhée, vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques dessubstances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, Mousse, Agents extincteurs secs.

Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie aux alentours, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial

Protections : Équipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc.). Appareil respiratoire autonome.

Recommandations:

Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Éviter que les produits anti-incendie passent dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être traités en accord avec les règlementations en vigueur.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser passer par les égouts ou les cours d'eau. Si cela arrive, avertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit liquide: Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur.

Produit solide: Prendre les déchets et les déposer dans un récipient adéquat pour leur élimination future, selon la réglementation locale en vigueur. Voir SECTION 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35ºC dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe.Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisé. Ne pas stocker plus de 36 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir SECTION 1

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

FRANCE - Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle (Source: GESTIS - International limit values)

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyethanol /**
VALEURS LIMITES - 8 heures	20 ppm - 98 mg/m3
VALEURS LIMITES - Court terme	50 ppm - 245 mg/m3
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Sodium hydroxide /**
VALEURS LIMITES - 8 heures	Non établi
VALEURS LIMITES - Court terme	2 mg/m3
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammonia /**
VALEURS LIMITES - 8 heures	Non établi
VALEURS LIMITES - Court terme	Non établi
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoethanol /**
VALEURS LIMITES - 8 heures	1 ppm -2,25 mg/m3
VALEURS LIMITES - Court terme	3 ppm -7,5 mg/m3
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene /**
VALEURS LIMITES - 8 heures	Non établi
VALEURS LIMITES - Court terme	Non établi

Niveau dérivé sans effet (DNEL) et Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible pour le mélange

8.2. Contrôles de l'exposition

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le SECTION 1. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section .Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
(L'information devrait être confirmée par l'évaluateur des postes de travail.)

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

PRODUIT PUR - NON DILUÉ

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection, selon la norme EN166, lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

Protection de la peau:

- Protection des mains:

Gants imperméables, selon la norme EN374.

- Autres :

Utiliser des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques:

Pas de risques thermiques connus.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur :	Ambre
Odeur:	Pin
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
pH:	13+-1
Point de fusion/point de congélation:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	>90ºC
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'expl	Pas de données disponibles
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	1,06+-0,01
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité:	Pas de données disponibles
Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Viscosité:	Non pertinent
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	Non comburant

9.2. Information complémentaire:

Pas de données disponibles

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation inadaptée des emballages.

10.5. Matières incompatibles:

Acides, métaux réactifs (zinc, aluminium, étain et plomb)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales. En cas de combustion, voir SECTION 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3

Toxicité aiguë:

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 300-2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 1000-2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 300-2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 1000-2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LC50 (4H) 1-5 mg/l (mist) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	5989-27-5 / D-limonene
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403

Corrosion / Irritation

CAS No./ Nom EC	111-76-2 / 2-butoxyéthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405
CAS No./ Nom EC	1310-73-2 / Hydroxyde de sodium
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405
CAS No./ Nom EC	1336-21-6 / Ammoniac
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405
CAS No./ Nom EC	141-43-5 / 2-aminoéthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Corrosif - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405
CAS No./ Nom EC	5989-27-5 / D-limonene
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Non irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Non irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

CAS No./ Nom EC	111-76-2 / 2-butoxyéthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il n'est pas sensibilisait - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX
CAS No./ Nom EC	1310-73-2 / Hydroxyde de sodium
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il n'est pas sensibilisait - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX
CAS No./ Nom EC	1336-21-6 / Ammoniac
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX
CAS No./ Nom EC	141-43-5 / 2-aminoéthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il est sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il est sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX

Mutagénicité sur les cellules germinales

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat / Méthode	Pas de données disponibles - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476

Cancérogénicité:

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Méthode	Pas de données disponibles - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

Toxicité pour la reproduction:

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat / Méthode	Pas de données disponibles - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416

Toxicité à dose répétée:

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEL(90d) 10-100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEC(90days) 50-250 ppmV/6h/day - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEL(90d) 10-100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	5989-27-5 / D-limonene
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEL (90days) > 100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3.

12.1. Toxicité

CAS No./ Nom EC	111-76-2 / 2-butoxyéthanol
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Oncorhynchus mykiss
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / > 100 mg/l / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Pas de données disponibles
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / Pas de données disponibles / Algues / Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 0,1 -<=1 mg /l / Poissons / Cyprinus carpio
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / Pas de données disponibles / Algues / Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Cyprinus carpio
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / > 100 mg/l / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 0,1 -<=1 mg /l / Poissons / Pimephales promelas
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 0,1 -<=1 mg /l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / > 100 mg/l / Algues / Desmodesmus subspiDEUus

12.2. Persistance et dégradabilité

CAS No./ Nom EC	111-76-2 / 2-butoxyéthanol
Résultat / Méthode	Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	La substance est facilement biodegradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat / Méthode	Non pertinent / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	Substance inorganique. Non pertinent

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat / Méthode	Non pertinent / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat / Méthode	Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	La substance est facilement biodegradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat / Méthode	Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	La substance est facilement biodegradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat	logKow <4,5. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat	logKow <4,5. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat	Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat	Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat	La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat	Substance inorganique. Non pertinent
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat	La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat	La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes:

CAS No./ Nom EC	**111-76-2 / 2-butoxyéthanol**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**1310-73-2 / Hydroxyde de sodium**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**1336-21-6 / Ammoniac**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**141-43-5 / 2-aminoéthanol**
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	**5989-27-5 / D-limonene**
Résultat	Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déversement du produit pur dans les égouts et les cours d'eau interdits. Les résidus et les emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION. -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

8

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir SECTION 2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

Exemptions pour format ADR:

5 litres par emballage intérieur / 30 kg par caisse.

Groupe de séparation IMDG:

18 - alcalis

Polluant marin IMDG:

pas

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté en vrac dans des citernes

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation des détergents - Règlement (CE) n ° 648/2004 et ses modifications:

Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents , lorsque mentionnés dans le paragraphe suivant, répondent aux critères de biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

Teneur selon RÈGLEMENT (CE) Nº648/2004 sur les détergents :

Agents de surface amphotères <5%.Agents de surface non ioniques <5%.Parfums.Citral.D-Limonene.Linalool.

Législation relative aux biocides - Règlement (CE) n ° 1451/2007 et des amendements:

Non pertinent

Règlements Cosmétiques - Règlement (CE) n ° 1223/2009 et des amendements:

Non pertinent

Règlements sur les Aérosols - Directive 2008/47/CE et ses amendements:

Non pertinent

Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Le produit est un mélange. Tous componenteshan été enregistré, pré-enregistré ou en sont exempts de l'enregistrement REACH

Annexe XIV-REACH (liste des substances soumises à autorisation - SVHC)

Le produit ne contient pas de substances sur la liste des candidats qui seront considérés comme des substances extrêmement préoccupantes, selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Registres :

Fabriqué en U.E.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange. Le produit contient des substances qui sont encore requises évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications dans le document:

01/03/2017 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 830/2015

12/01/2015 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

Texte intégral des phrases mentionnées à l'article 3

SUCITESA PROFESSIONAL CLEANING

Document :	04LAB004
Code :	324730
Nom du produit:	AQUAGEN® DC PLUS
Langue :	FRA
Édition (date):	12/01/2010
Révision (date):	01/03/2017
Version :	11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:

• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• OEDC - Organisation de coopération et de développement économiques
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
PTE TRADUCCION

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, Suministros Científicos Técnicos, S.A.U. décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit.

Le département technique de Suministros Científicos Técnicos, S.A.U., apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.

La version en vigueur de ce document est uniquement disponible sur la page Web www.sucitesa.com. Pour éviter la distribution de versions obsolètes, nous recommandons de ne pas en conserver de copies et de vérifier au préalable que le document n'a pas été modifié.